

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL
sur le postulat Carine Carvalho et consorts –
Eliminons les stéréotypes sexistes de l'enseignement scolaire (18_POS_039)

Rappel du postulat

Depuis de décennies, la recherche en sciences de l'éducation pointe du doigt le sexisme dans le matériel pédagogique ou des représentations sexuées inégalitaires dans l'enseignement obligatoire. L'inégalité observée est, d'une part, quantitative — les hommes sont plus représentés que les femmes, soit comme personnages fictifs ou réels, soit comme auteurs étudiés — et, d'autre part, qualitative : la place occupée par les femmes ne représente plus la réalité : les personnages féminins y sont quasi-absents de l'espace politique et intellectuel et sont surreprésentés dans la sphère domestique.¹

Déjà dans les années 80, des propositions étaient votées au Grand Conseil pour remédier à la situation. Il faut dire que des efforts ont été faits. Aujourd'hui, une la mallette pédagogique est proposée aux professionnel-le-s de l'éducation et de l'animation vaudois. Appelée « Balayons les clichés », la mallette présente une sélection très complète de ressources pédagogiques permettant d'aborder les inégalités entre les filles et les garçons.

Mais les stéréotypes perdurent. Une recherche nationale récente² montrait qu'en Suisse, les filles continuent à être orientées préférentiellement vers des métiers « féminins » — les métiers du soin, par exemple, moins prestigieux et moins rémunérés — et les garçons vers les métiers « masculins » — les métiers de l'ingénierie, notamment. A l'école, en particulier, les lieux communs selon lesquels les filles seraient plus douées en littérature et les garçons bons en mathématiques ont la vie dure. Au moment où elles et ils sont amené-e-s à formuler leurs projets d'avenir, filles et garçons cherchent à confirmer leur appartenance au groupe des pairs en essayant de s'accorder au mieux aux stéréotypes de genre. Or, l'école devrait s'assurer que les choix en matière de parcours professionnel ne se fassent pas sous l'influence de stéréotypes, mais en fonction d'intérêts personnels.

Les députées soussignées demandent au Conseil d'Etat de faire une évaluation des méthodes d'enseignement et du matériel pédagogique utilisé dans l'école obligatoire à l'égard de l'égalité entre femmes et hommes. Le rapport devrait répondre notamment aux questions suivantes :

- *Est-ce que les méthodes d'enseignement et le matériel pédagogique utilisé reproduisent des stéréotypes de genre ou véhiculent des messages sexistes ?*
- *Comment et à quelle fréquence les femmes et les hommes sont décrits et imagés dans le matériel pédagogique utilisé dans les écoles vaudoises ?*
- *Est-ce que les auteures sont aussi souvent mobilisées que les auteurs ? Est-ce que des personnages historiques et politiques féminins sont aussi mis en avant ?*
- *Est-ce que les faits sociaux et historiques sont aussi enseignés du point de vue des femmes ?*
- *Est-ce que les métiers sont décrits de manière neutre et non stéréotypée ? Comment les métiers sont-ils valorisés auprès des filles et des garçons ?*

¹ A ce propos, voir le site web spécialisé <http://www.aussi.ch/reponses/manuels-scolaires-sexistes>

² Carvalho Arruda C., Guilley E., Gianettoni L. (2013). Quand filles et garçons aspirent à des professions atypiques. *Revue d'information sociale Reiso*, 25 mars 2013

Enfin, la réponse à ce postulat sera l'opportunité de faire le bilan de l'utilisation de la mallette pédagogique « Balayons les clichés ».

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Carine Carvalho
et 26 cosignataires*

La commission parlementaire chargée de préavisier ce postulat, déposé le 27 février 2018, en a recommandé la prise en considération partielle avec la modification suivante :

*« Enfin, la réponse à ce postulat sera l'opportunité de faire le bilan de l'utilisation **des matériels pédagogiques développés par les bureaux de l'égalité** de la mallette pédagogique « Balayons les clichés ».*

Lors de sa séance du 13 novembre 2018, le Grand Conseil a voté en faveur de la prise en considération partielle et du renvoi de ce postulat au Conseil d'Etat.

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT

1. Préambule

Le postulat consiste en une demande au Conseil d'Etat de réaliser en particulier une évaluation des méthodes d'enseignement et du matériel pédagogique utilisé dans l'école obligatoire à l'égard de l'égalité entre femmes et hommes.

L'égalité est clairement inscrite dans les cadres légaux régissant la société et la politique éducative¹ du Canton de Vaud. L'école a donc un rôle essentiel à jouer et constitue un levier important, compte-tenu du fait que les jeunes passent environ 30 heures par semaine dans une classe, pendant les 14 ans que dure en moyenne leur formation.

Conscient du rôle essentiel de l'école, le département en charge de la formation (ci-après : le département) travaille à renforcer l'approche transversale de cette question en raffermissant les collaborations entre les directions générales, la Haute école pédagogique (HEP VD), l'Université de Lausanne (UNIL), le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) et l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS).

2. Problématiques spécifiques abordées dans le postulat

- *Reproduction des stéréotypes et messages sexistes dans les méthodes d'enseignement et le matériel pédagogique utilisé*

Les institutions en charge de la rédaction des moyens d'enseignement sont maintenant attentives à ce que ceux-ci ne reproduisent pas de stéréotypes de genre, ni ne véhiculent de messages sexistes. A cette fin, la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) a listé des critères de relecture des moyens d'enseignement, avec notamment des items liés aux représentations des genres.

Depuis 2019, les brochures *L'école de l'égalité*, réalisées par la Conférence romande des bureaux de l'égalité (egalite.ch), sont à disposition du corps enseignant. Cette ressource complémentaire aux moyens d'enseignement romands se compose de quatre fascicules qui couvrent toutes les années de la scolarité obligatoire et permettent de travailler l'égalité à travers les disciplines du plan d'études romand (PER)². Une séquence complémentaire³ a été éditée en 2022 sur la thématique des tenues vestimentaires à l'école. Une première impression d'un peu plus de 500 exemplaires a été rapidement épuisée, ce qui a nécessité une réimpression. Cette séquence a été traduite en allemand et en italien.

La plateforme isonomie.ch⁴, réalisée par les Hautes écoles pédagogiques de Suisse romande, propose en outre aux personnes qui y sont inscrites des prestations sous forme notamment de ressources pédagogiques et didactiques.

¹ Voir l'article 10 de la loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire (LEO, BLV 400.02) et l'article 8 de son règlement d'application (RLEO, BLV 400.02.1), tous deux intitulés « Egalité » et visant à la promotion de l'égalité de droit et de fait entre filles et garçons.

² Ces brochures sont accessibles via le lien internet suivant : <https://egalite.ch/projets/lecole-de-legalite/>

³ <https://egalite.ch/projets/lecole-de-legalite/>

⁴ <https://www.isonomie.ch/>

- *Fréquence et manière dont les femmes et les hommes sont décrits et imagés dans le matériel pédagogique vaudois*

En 2020, la Conférence latine des chefs de service de l'enseignement obligatoire (CLEO), consciente de l'importance de traiter de la question de l'égalité, a décidé de réaliser une analyse commune d'une trentaine de moyens d'enseignement romands (MER). Cette analyse a montré que même si des améliorations étaient encore souhaitables, la majeure partie des MER présentait un équilibre dans la représentativité des genres. La prise en charge de cette question semble donc globalement pertinente et implique une mise à jour régulière dans toutes les étapes de la réalisation des MER et l'élaboration des éditions successives.

Une analyse des épreuves cantonales de référence (ECR) et des épreuves cantonales écrites pour les examens de certificat de fin d'étude au niveau du genre fait partie du processus d'élaboration de ce matériel. Il s'agit d'une analyse quantitative et qualitative des textes et illustrations.

- *Mobilisation des auteures aussi bien que des auteurs et mise en avant des personnages historiques et politiques féminins.*

Dans le plan d'action pour la consolidation de la loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire (LEO ; BLV 400.02) en 11 mesures, le département prévoit de renforcer l'enseignement du français et, notamment, de promouvoir les interventions en classe d'auteurs et auteures vaudois, romands ou francophones. Un moyen vaudois pour l'enseignement de la lecture a été réalisé et a été mis à disposition des classes dès la rentrée 2022-2023. Intitulé « Mes premiers pas en lecture », l'ouvrage prend en compte la question de l'égalité dans le choix des auteures et auteurs.

Concernant la mise en avant de personnages historiques et politiques féminins, plusieurs activités sont proposées dans les brochures *L'école de l'égalité*. Le département a également mis en place une liste d'ambassadrices pour valoriser l'enseignement des branches techniques auprès des filles. La sélection d'ouvrages dénués de stéréotypes de genre dans les bibliothèques scolaires contribue également à promouvoir des auteures et des personnages historiques et politiques féminins.

- *Enseignement des faits sociaux et historiques du point de vue des femmes*

Les nouveaux moyens d'enseignement d'histoire sont conçus par thématiques et permettent ainsi de visibiliser les femmes, aussi bien en histoire qu'en citoyenneté. La place des femmes y a été renforcée à travers l'ensemble des thèmes ; il a en effet été considéré que si les manuels scolaires avaient depuis de nombreuses générations placé les hommes sur le devant de la scène par une approche événementielle des héros de l'histoire, les femmes avaient bien été présentes à chaque période historique. Des portraits de femmes (et d'hommes par principe d'égalité) figurent ainsi dans chaque chapitre et offrent un éclairage sur leur place dans la période historique traitée. De plus, neuf compléments vaudois, rédigés sous la supervision d'un expert du thème traité et d'un didacticien de la HEP Vaud, sont à la disposition du corps enseignant sur le portail internet de la Direction pédagogique¹.

Par ailleurs, la Direction pédagogique a également mis à disposition des enseignantes et enseignants vaudois, sur le portail pédagogique, le film d'Anne-Flore Marxer « a land shaped by women ». Ce court-métrage, accompagné de deux interviews de la réalisatrice et de deux dossiers pédagogiques, offre l'opportunité d'aborder en classe l'accès au droit de vote et d'éligibilité des femmes en Islande, pays précurseur en la matière, et en Suisse. Ce matériel permet également une réflexion sur la position des femmes dans le sport. Il a été mis à disposition du corps enseignant, d'abord pour la Journée « Oser tous les métiers » (jom) 2020, puis pour la commémoration des 50 ans du droit de vote et d'éligibilité des femmes en Suisse. Dans le cadre de ces commémorations, on peut mentionner le projet de l'UNIL « De haute lutte » qui a proposé différents types de matériel pédagogique autour du sujet.

Les Mallettes pédagogiques « [Balayons les clichés²](#) », conçues en collaboration avec [egalite.ch](#), sont disponibles dans toutes les bibliothèques scolaires du Canton. Le BEFH met régulièrement son contenu à jour et fournit les nouvelles bibliothèques. Proposées en deux versions, pour les élèves de

¹ Voir en particulier à ce sujet, le Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le Postulat Felix Stürner et consorts au nom des Vert-e-s - De l'usage de l'histoire dans le secondaire | vaudois ou comment éviter que cela ne devienne la MER à boire (22_RAP_3 – Décembre 2023), dans lequel la liste de ces compléments figure en annexe

² <https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes/formation-et-enseignement-jom-ecole-de-legalite-materiel-pedagogique-etc#c2040397>

5 à 12 ans et dès 12 ans, les mallettes présentent des ressources pédagogiques pour aborder l'égalité entre femmes et hommes par le biais d'activités à mener en groupe ou de lectures individuelles (DVD, livres, BD, etc.). L'acquisition du droit de vote et d'éligibilité des femmes en Suisse est l'une des nombreuses thématiques abordées.

- *Description non stéréotypée et valorisation des métiers auprès des filles et des garçons*

Une séquence de *Sensibilisation au choix d'une formation* a été réalisée en collaboration avec l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) pour une approche du monde professionnel. Cette brochure vise à encourager les filles comme les garçons à élargir leurs choix professionnels. C'est également ce que vise *la Journée oser tous les métiers (jom) / Futur en tous genres* organisée par le BEFH chaque année le deuxième jeudi de novembre à l'intention des élèves de la 7^e à la 9^e. Les jeunes peuvent accompagner une personne du sexe opposé sur son lieu de travail ou participer à des ateliers organisés par le BEFH. Le but de cette journée est de lutter contre les stéréotypes de sexe dans les choix d'orientation professionnelle.

En février 2024, l'organisation du salon *MINT Vaud* a permis, grâce à la collaboration de nombreuses entreprises et institutions, de sensibiliser les élèves du cycle 2 au domaine des mathématiques, informatique, des sciences naturelles et technique (MINT)¹. Ce salon interactif, inédit en Suisse romande, a pour objectif de susciter l'intérêt et l'enthousiasme des élèves de 5P à 8P. Il vise également à promouvoir ces disciplines auprès des filles en leur démontrant qu'elles ont toute leur place dans ces domaines d'avenir où elles restent sous-représentées. Cet événement sera probablement réédité tous les deux ans.

Des prestataires externes validés et mandatés par l'Unité PSPS peuvent également intervenir dans le cadre de projets plus larges mis sur pied par l'équipe ressources des établissements scolaires sur les questions de la valorisation des métiers non stéréotypés auprès des filles.

- *Bilan de l'utilisation des matériels pédagogiques développés par les bureaux de l'égalité*

Tous les établissements scolaires du canton ont reçu trois exemplaires de chacune des brochures de *L'école de l'égalité* dès leur parution. Un exemplaire du matériel pédagogique de *L'école de l'égalité* devrait être accessible dans chaque salle des maîtres au sein des établissements scolaires. Ce matériel figure également en version numérique sur le portail pédagogique à destination du corps enseignant ainsi que sur les sites internet de la ClIP et d'Education 21. Il a été convenu cette année qu'un communiqué sera effectué périodiquement sur le portail pédagogique afin de promouvoir ces brochures. Une vidéo promotionnelle de *L'école de l'égalité* a été réalisée par *egalite.ch* afin de promouvoir ce matériel. La première brochure de *L'école de l'égalité*, destinée aux élèves de 1 à 4 P, est épuisée depuis deux ans. Lors de sa parution en 2019, 1000 exemplaires de cette première brochure avaient été stockés à la DAL et proposés au catalogue des réquisitions des enseignantes et enseignants. Le BEFH a également distribué les 300 exemplaires qu'il avait en stock de cette première brochure.

Le BEFH dispose actuellement d'un stock de 230 à 300 exemplaires de chacune des trois brochures restantes, sur les 500 exemplaires de chaque qu'il avait commandés. Celles-ci ne sont pas proposées à la liste des réquisitions.

Le BEFH et le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) s'engagent à mener conjointement une enquête en 2025 auprès du corps enseignant afin d'évaluer l'utilisation du matériel pédagogique *L'école de l'égalité*. Ceci dans l'objectif de disposer d'éventuelles recommandations pour une meilleure accessibilité et prendre des mesures pour mieux promouvoir ces brochures. Le BEFH se tient à disposition pour présenter l'utilisation de *L'école de l'égalité* dans le cadre de journées pédagogiques dans les établissements scolaires.

¹ Voir le programme de ce salon sur mint-vaud.ch, ainsi que les communiqués de presse de l'Etat de Vaud du 26 février 2024 sur <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiques-de-presse/detail/communiqu%C3%A9-sensibiliser-les-%C3%A9l%C3%A8ves-aux-sciences-pour-repondre-aux-defis-d'aujourd'hui-et-de-demain-1708933842> et du 4 mars 2024 <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/actualite/news/i-reussite-pedagogique-et-succes-populaire-pour-le-premier-salon-mint-vaud-1>

3. Conclusion

Des efforts pour l'égalité filles-garçons sont effectifs au sein de la formation, mais ce sont souvent des actions perlées ou des mesures connues uniquement des professionnelles et professionnels déjà sensibles à cette thématique. Pour y remédier, un plan d'action pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'école obligatoire est en cours d'élaboration. Des objectifs clairs, en lien avec les orientations du département, ont été posés. Le plan d'action prévoit, en collaboration avec les actrices et acteurs du système scolaire en charge de ces questions, la mise en place de mesures coordonnées et efficaces tout au long de la scolarité des élèves. Le monitoring et le suivi des mesures mises en œuvre seront effectués grâce au développement d'indicateurs statistiques. Il est prévu que ce projet soit mis en œuvre d'ici 2025 afin de permettre aux établissements scolaires de disposer d'un éventail d'actions assurant une culture d'établissement égalitaire qui bénéficiera à l'ensemble des élèves.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 30 octobre 2024.

La présidente :

Le chancelier :

C. Luisier Brodard

M. Staffoni